



Formation spécialisée du Comité Social d'Administration local du 20 octobre 2025 de la DiSI Île-de-France

COMPTE-RENDU

Siégeaient pour la CGT Finances publiques : Eric CHABROULET (ESI Paris) ; Hervé PERESINI (ESI Noisiel) ; Robert SEGURA (ESI Montreuil) ; Christophe PONSOT (ESI Nemours).

La FS était présidée par Sylvain FORTHOMME, Ingénieur général des Mines et Directeur de la DiSI Île-de-France.

À l'issue de [notre déclaration liminaire](#), dans laquelle nous dénonçons notamment les orientations fiscales du Budget 2026, le Directeur a reconnu que le budget de l'État constituait pour les élus de la nation « *la cible la plus facile pour faire des économies* », tout en soulignant que la sphère informatique de la DGFIP (tout comme celle du Contrôle Fiscal) serait épargnée des 550 suppressions de postes prévues pour 2026 dans le réseau.

Au sujet de la Protection sociale complémentaire, il affirme s'inscrire « *dans une logique d'attente* ».

Pour la CGT Finances publiques : qui ne dit mot consent !

L'avancement du budget de la FS et des formations SST 2025

Chaleur solaire au CIP de Noisiel

Un projet de revêtement par film thermique sur des baies vitrées de l'ESI de Noisiel n'est pour le moment concrétisé qu'à hauteur de 13 m², alors qu'il faudrait prévoir une surface 10 fois supérieure, mais le Directeur préfère juger progressivement des progrès obtenus par ce procédé au regard de la chaleur solaire, problème récurrent au CIP de Noisiel.

Formations sur la santé mentale

Alors que 3 sessions de formations de 2 jours sur la gestion du stress avaient été pressenties au départ, le Directeur a justifié l'unique formation tenue sur une seule journée par la faiblesse du nombre des 11 inscrits. La CGT Finances publiques opte pour ne pas tirer de conclusions hâtives de cette faible participation. La formation est nouvelle et il faut prendre le temps de la populariser.

Formations à l'habilitation électrique

La Direction a proposé de financer 4 des 5 sessions de formation par le budget de la FS au lieu de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). À l'inverse en 2024, la FS avait financé une seule session, tandis que la DGF de la DiSI en avait financé 8.

En effet, selon les représentants du personnel il s'agit de toute évidence d'une formation « métier » à imputer sur la DGF, car les DiSI ont le devoir de délivrer ces attestations indispensables aux missions exercées en CID, SIL et AES, ce que comprend le Directeur...

Toutefois, ce dernier persiste à réfuter cette logique, au prétexte que la Note d'orientations ministérielles Santé, sécurité et conditions de travail 2025-2026 l'y autorise. Il n'y a pas de petites économies !

La médecine de prévention à la DiSI

Exposition à l'amiante à Nemours

En cas d'exposition dite « intermédiaire » à l'amiante, il faut prévoir, sous le suivi de la médecine du travail, un scanner pulmonaire tous les 5 ans à partir de la trentième année après le début de l'exposition.

Le recensement des agents ayant pu être exposés est toujours en cours. 8 collègues ont été identifiés fin 2025 et recevront des fiches d'exposition. La CGT Finances publiques a adressé le 09/10/2025 à la DiSI une liste identifiant 9 agents supplémentaires, dont 5 retraités, qui auraient également été exposés par le passé et pour lesquels des fiches d'exposition mériteraient d'être établies.

Lente à la manœuvre, la DiSI entend « *documenter au cas par cas* » ce dossier avant d'entreprendre un premier contact.

À suivre...

Les visites médicales

Le bilan 2024 évalue à 75 % la part des 667 agents de la DiSI s'étant rendus en visite périodique chez le médecin de prévention. À noter que les risques psychosociaux (RPS) sont un sujet en augmentation sensible : 62 ressentis ont été retournés en 2024, contre 45 en 2023.

Les agents en télétravail 5 jours sur 5 pour raison médicale (mode dit « exclusif ») sont suivis par les médecins de prévention via une visite en cabinet tous les 6 mois (ou moins), tout en faisant également l'objet d'une « surveillance » par leur chef de service.

Le DUERP et le PAPRI Pact 2025

Le Document unique des risques professionnels (DUERP) est désormais confectionné suivant une procédure allégée ne comportant plus de réunion préliminaire entre les directions locales et les agents. Le DUERP actualisé de la DiSI contient 178 lignes.

La DiSI a rappelé que tous les agents ont été prévenus par mél le 4 avril 2025 de leur possibilité d'alerter les Assistants de Prévention sur tout nouveau risque qui serait recensé.

Le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact – ex Programme Annuel de Prévention) recueille les risques (10 au total) pour lesquels la mise en place de mesures effectives est prévue dans l'année. C'est notamment et généralement le cas des risques les plus prégnants.

Peu de RPS sont repris dans le PAPRI Pact, leur résolution se faisant généralement sur la durée.

La présentation du guide de l'éclairage

La FS ministérielle de février 2025 a souhaité l'élaboration de ce guide. L'enjeu est double : le bien-être au travail et sa coexistence avec la performance énergétique. Il faut rendre l'éclairage naturel prioritaire et l'éclairage artificiel complémentaire. Il est constaté que plus de 80 % de l'éclairage artificiel est utilisé en période diurne, les films solaires doivent donc être perçus comme un ultime recours.

Pour compléter l'éclairage naturel, les lampes LED constituent une avancée majeure, mais la CGT Finances publiques met en garde sur ces lampes à faible consommation, car elles contiennent du gaz luminescent très toxique et doivent être recyclées par des entreprises spécialisées.

Points divers

Fortes chaleurs estivales

Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) comporte de nouvelles obligations des employeurs, qui s'appliquent en fonction du déclenchement des seuils de vigilance de Météo-France pour signaler des changements de chaleur (jaune, orange, rouge). Cela permet un suivi des agents les plus vulnérables et comporte entre autres la mise à disposition de ventilateurs, de points d'eau fraîche, un aménagement des horaires, etc. avec une adaptation locale sur chaque site sous la direction du responsable d'établissement.

Les périodes de canicule étant annoncées plusieurs jours à l'avance, le Directeur s'est engagé à faire preuve d'anticipation et de pragmatisme.

Non-paiement des heures travaillées le week-end aux contractuels de l'ESI Montreuil

Selon le Directeur, les textes sont « *loin d'être aussi clairs que pour les fonctionnaires* », et leur interprétation l'a convaincu que le non-paiement de ces heures dominicales constituait la « *direction à prendre* ». La question a été posée au bureau RH rémunération de l'administration centrale, qui n'a pas fourni de réponse pour le moment. Pour toute compensation, seule la récupération horaire est envisageable actuellement.

Activation de la PSC pour les agents en arrêt prolongé

La DiSI a affirmé avoir fourni aux sociétés ALAN et GMF-VIVINTER les adresses mél des agents en arrêt prolongé, mais que ce sont ces sociétés qui doivent se rapprocher desdits collègues.

Traitement des fibres d'amiante à Noisiel

Un prélèvement surfacique effectué par lingettes s'est révélé positif aux fibres d'amiante, suite à des poussières amiantées libérées par des travaux de rénovation au CIP de Noisiel au printemps dernier. L'accès à une salle d'exploitation a donc été interdit jusqu'à sa décontamination.

Pourtant, le Directeur s'entête à ne pas mettre en place des relevés de même type à Nemours où le bâtiment est plus ancien, arguant que seuls les relevés atmosphériques seraient dignes de foi...

Pour la CGT Finances publiques, cette manœuvre fait supposer la recherche d'un gain de temps jusqu'au déménagement des personnels prévu en 2027. Elle est de facto irresponsable puisqu'elle ne garantit actuellement pas la sécurité sanitaire des agents sur leur lieu de travail ! Deux années de risques supplémentaires, c'est fort long !